

Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2025

Nom Prénom	Qualité	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
CHARPENTIER Jean-Alain	Maire	X		
DAVIGNON Laurie	1 ^{ère} adjointe	X		
VIGNON Alexandre	2 ^{ème} adjoint	X		
REMOND Aurélie	3 ^{ème} adjointe	X		
LE MORVAN Alexandre	4 ^{ème} adjoint	X		
RONFARD Alain	5 ^{ème} adjoint	X		
BOSSAN Pascal	Conseiller Municipal	X		
CALOT Michel	Conseiller Municipal	X		
COLLIN Valérie	Conseillère Municipale		X	
DUBOIS Serge	Conseiller Municipal	X		
DUBUC Bruno	Conseiller Municipal	X		
GUENIN Richard	Conseiller Municipal	X		
HERNANDEZ FELDEISEN Sandra	Conseillère Municipale	X		
HULIN Philippe	Conseiller Municipal	X		
JONDET Kévin	Conseiller Municipal	X		
JOURDAN Carole	Conseillère Municipale	X		
MENAU COURT Sonia	Conseillère Municipale		X	
REUILLE Kelly	Conseillère Municipale		X	
SAVARY Christophe	Conseiller Municipal		X	
UTKALA Gilbert	Conseiller Municipal	X		
ZUCCALI Agnès	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation d'un secrétaire de séance : Alexandre LE MORVAN

Vote pour à l'unanimité

Installation d'un nouveau conseiller municipal : à la suite de la démission de M. MACQUART, le Maire installe M. DUBOIS Serge, suivant de liste au sein du Conseil municipal et lui souhaite la bienvenue.

Intervention de M Bossan sur une proposition du maire parue dans la presse de réunion hebdomadaire avec l'opposition. M Bossan souhaite un droit de réponse dans la presse.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Mme Hernandez-Feldeisen demande ce que veut dire vote à l'unanimité ? Il lui est indiqué qu'une abstention équivaut à une absence de vote, donc un conseiller qui s'abstient ne s'exprime pas. Dès lors que tous les votes exprimés sont pour, le vote est acquis à l'unanimité. Les documents officiels seront fournis dès le lendemain afin de confirmer la notion d'unanimité.

M Utkala lit un extrait du compte rendu et dit qu'il n'y a pas eu de débat budgétaire, que les élus de la majorité comme des enfants de chœur votent sans comprendre.

Une réponse est apportée à M Dubois au sujet de l'affectation des résultats du budget annexe sur le fait de retrouver 2 fois le même chiffre.

Vote pour à la majorité (M. Dubois ne prend pas part au vote car pas encore installé lors du précédent conseil, 3 contre : Mme Jourdan et Hernandez-Feldeisen, M Utkala, 1 abstention : M Bossan)

2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

☒ Servitude au profit d'ENEDIS

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de servitude annexée en pièce A avec ENEDIS

M Bossan demande qui supporte ce coût et où est l'étude de faisabilité sur la création de la passerelle annoncée dans la lettre d'info de 2022. Il annonce que l'opposition votera contre car ils sont contre le projet de passerelle dont il ne comprend pas le gain réel. Il indique ne pas savoir ce que « désenclaver le Champ d'Heu » veut dire. D'après ses mesures, la passerelle ne ferait gagner que 10 mètres.

Vote pour à la majorité (5 contre : Mme Jourdan et Hernandez-Feldeisen, MM Bossan, Dubois et Utkala)

☒ Cession de parcelles

Suite à la demande formulée par Mme Sénami Bernadette ADJATOGBEDJI, le Maire propose au Conseil de céder les parcelles suivantes au tarif de 3 € le m² :

- AC 10, d'une surface de 110 m²
- AC 4, d'une surface de 25 m²

Les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur

Vote pour à l'unanimité

☒ Numérotation de parcelles

A la suite de divisions parcellaires, le Maire propose de numérotter les parcelles ainsi :

- AC 281 au N°21 de la rue du 11 novembre
- AC 285 au N°3 de la rue du 11 novembre

Vote pour à l'unanimité

3 – FONCTION PUBLIQUE

☒ Création de poste

Le Maire propose au Conseil de procéder à l'ouverture d'un poste de Technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025. (futur DST)

Vote pour à l'unanimité

Informations diverses ne donnant pas lieu à vote

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil municipal consentie au Maire :

- Tableau récapitulatif des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) pour lesquelles la commune n'a pas souhaité préempter
- Suite à la consultation, le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des aménagements sportifs (terrain synthétique et terrain de tennis) a été attribué à EURO INFRA INGENIERIE pour un montant HT de 59 300 €
- Suite à la consultation, la location estivale de la buvette de la Digue a été consentie à l'association FESTIV'WASSEYENNE pour un montant de 600 € mensuels
- Suite à la consultation, le marché de location de copieurs a été attribué à NEOEST pour un montant de 6 595.80 € / an, soit 32 979.00 € HT sur 5 ans.

Mme Jourdan est surprise d'apprendre certaines informations concernant la commune par le biais des réseaux sociaux.

M Utkala demande qui remplacera M Macquart au CCAS et si le calendrier va être tenu. Le Maire répond que, tout comme au Conseil municipal, les membres du CCAS ont été élus sur une liste. Ainsi à l'instar de M Dubois ce soir, c'est le suivant de liste qui sera convoqué.

M Bossan aurait souhaité être averti du changement de calendrier. Mme Remond l'explique par l'absence de la secrétaire actuellement et par une information incomplète sur l'organisation de la semaine bleue

M Utkala s'interroge sur le calendrier des travaux de la Digue qui diffère dans le temps et accuse le Maire de raconter des mensonges car il indiquait dans le journal que les travaux débuteraient la 2^{ème} quinzaine de juillet. Le Maire lui intime d'arrêter de qualifier ses propos de mensongers et précise que ses propos étaient au conditionnel. Le planning est calé par le MOE avec les entreprises, il n'est pas responsable d'un décalage issu de la période de préparation ou de congés.

Questions du groupe d'opposition transmises au Maire :

Le Maire attire l'attention du conseil sur les règles de transmission des questions. Il a relu le règlement intérieur suite aux remarques exprimées par Mme Hernandez-Feldeisen lors du CM précédent : les questions doivent être adressées au plus tard deux jours ouvrables avant une séance, soit, ni le jour de la séance, ni le mercredi, ni le mardi, or les questions de l'opposition (dont l'auteur doit être clairement identifié) sont tout le temps transmises le mardi en fin d'après-midi. Il y répondra tout de même lors de cette séance.

question 1:

« Pouvez-vous nous communiquer le coût du ramassage des ordures ménagères, effectué avec le cheval, sur la commune de Wassy ? »

Réponse : Il n'y a pas de coût par commune mais sur l'ensemble de l'Agglomération Grand Saint-Dizier Der et Vallées. Pour rappel, il s'agit d'une compétence de la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier Der et Vallées, qui a délégué la gestion au SMICTOM.

question 2:

« Quel est le coût de l'assurance dommage ouvrage obligatoire, qui nous préserverait contre des potentielles malfaçons liées à la solidité de l'ouvrage durant sa remise aux normes ? »

Réponse : Le Maire imagine que la question se réfère aux travaux du barrage. L'assurance dommage ouvrage n'est absolument pas obligatoire sauf pour les constructions d'habitations, de plus chaque entreprise a une assurance en cas de malfaçon. Sur la solidité de l'ouvrage il ne sait pas si l'assurance dommage ouvrage couvrirait cette situation. En effet cette assurance permet de financer la remise en ordre et les travaux nécessaires en attendant de connaître les responsabilités de chacun. Nous avons sollicité ISL et Safège sur ce sujet et nous attendons d'en parler avec le CDL.

question 3:

« Au dernier conseil, vous nous avez indiqué qu'une réunion devait avoir lieu avec la Dréal, courant juillet. Est-il possible d'assister à cette réunion afin que nous soit présenté les documents vus et fait enregistrer par Mme Cappelina le 03 août 2021 ? »

Réponse : Cette réunion n'aura pas lieu en juillet

question 4:

"Malgré les protestations exprimées, pouvez-vous nous indiquer si la municipalité prévoit de maintenir la sortie actuelle des écoles ou si un changement est envisagé ?"

Suite à sa validation par l'inspecteur du rectorat et suite aux échanges avec l'inspecteur académique et le DAZEN ainsi que l'avis de la gendarmerie, la sortie des écoles se fera rue du Général Leclerc.

Mme Jourdan n'arrive pas à comprendre pourquoi on maintient cette sortie qui est dangereuse. Le Maire indique que l'entrée/sortie de l'établissement se fait par couloir de 60 mètres sans aucune circulation, puis sur un trottoir de 3 mètres qui apporte toute la sécurité nécessaire. Les comportements d'incivilité constatés sur la chaussée ne sont pas du fait de la sortie d'école.

M Bossan explique que la présence du bus scolaire cache la vue, que ce n'est pas dangereux du fait de la Mairie mais du fait des comportements et qu'il faut prendre ses responsabilités d'un point de vue de la prévention. Le Maire indique que des aménagements ont été réalisés et que de la signalétique spécifique (commandée depuis mars mais toujours en attente de livraison) va être posée. Le policier municipal est actuellement en arrêt et la gendarmerie se doit de surveiller tous les établissements et pas seulement l'école primaire. Enfin, pour conclure, le Maire indique que le DDEN, M. GUYOT, s'est proposé de faire une réunion avec tous les intéressés sur ce dossier et ainsi continuer de travailler pour aménager au mieux.

Levée de séance : 19h10

Lors de la séance du 16 octobre 2025, M Bossan a demandé à changer la phrase page 2 « D'après ses mesures, la passerelle ne ferait gagner que 10 mètres. » en « D'après ses mesures, la passerelle ajouterait 70 mètres par rapport à la route du Champ d'Heu »

Procès-verbal approuvé à la majorité lors de la séance du 16 octobre 2025 : 5 contre (Mmes Jourdan et Hernandez-Feldeisen, MM. Bossan, Dubois et Utkala)

Le secrétaire de séance

Alexandre LE MORVAN

